

Service départemental à la jeunesse
à l'engagement et aux sports

Affaire suivie par :
Tél : 06 87 54 58 41
Mél : thomas.gammella@ac-aix-marseille.fr
12 avenue Maréchal Foch
BP 1001
05010 Gap cedex 10

Gap, le 30 mars 2025

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Hautes-
Alpes

à

Mesdames, Messieurs les maires et
les présidents des communautés de
communes et les présidents des
associations du département des
Hautes-Alpes

Objet : Déploiement du service civique sur le territoire des Hautes-Alpes en 2025
Pièce jointe : Dépliant du service civique

Le service civique propose chaque année à 150.000 jeunes de s'engager dans une mission d'intérêt général au service d'associations ou de collectivités locales. Comme vous avez dû l'apercevoir courant février, le dispositif a été mis en pause durant quelques jours mais a été relancé à la suite du déblocage national de la question budgétaire et avec un objectif inchangé.

Cependant le nombre global de possibilité d'agrément se réduit et il est nécessaire d'anticiper au maximum vos demandes d'agrément pour les structures souhaitant s'engager nouvellement dans l'accueil de volontaires ou d'avenant pour les structures agréées mais n'ayant pas d'autorisation d'engagement pour l'année 2025. Nous ne pouvons garantir après l'été des postes en nombre suffisant par rapport à la demande. Nous vous rappelons que la demande de poste peut prévoir un recrutement en septembre ou octobre dès maintenant, de manière à bloquer le(s) poste(s) pour votre structure.

Les services de l'Etat dans les Hautes-Alpes souhaitent encourager le déploiement du service civique au sein de vos structures. Nous remercions celles qui sont déjà engagées dans ce dispositif et accueillent au quotidien des jeunes volontaires dans des missions variées et de qualité.

Pour pouvoir accueillir un jeune en service civique vous devez solliciter un agrément préfectoral d'une validité de trois ans auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Ce service vous accompagnera dans la réalisation de votre démarche d'agrément et dans les réponses à vos questions éventuelles.

Vous pouvez retrouver des informations complémentaires sur le lien suivant : <https://www.ac-aix-marseille.fr/service-civique-dans-les-hautes-alpes-122759>. Vous lancer dans l'aventure du service civique peut vous permettre d'accueillir un jeune et de l'accompagner dans son développement tout en bénéficiant de ses idées et de son aide pour vos adhérents et bénéficiaires.

Monsieur Thomas GAMMELLA, référent de ce dispositif, est à votre disposition pour toutes précisions et/ou accompagnement : thomas.gammella@ac-aix-marseille.fr / 06 87 54 58 41.

Le Chef du service départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports.

Sylvain MOUGEL